



T +33(0)390215240

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Réf. 238(2011)
21.03.2011

20ème session du Congrès : réforme du Conseil de l'Europe et du Congrès débattue en présence de Philippe Richert, Ministre français chargé des collectivités territoriales

Date: 22 mars 2011

Lieu: Strasbourg, France

La réforme du Conseil de l'Europe, et notamment le rôle du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dans ce contexte, figure parmi les points forts de l'agenda de la 20ème session du Congrès.

Philippe RICHERT, Ministre français auprès du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, chargé des Collectivités territoriales, s'adressera ainsi à la Session le mardi 22 mars à partir de 15h00 à Strasbourg (France).

Mr Richert, qui est aussi président de la Région Alsace, est en charge de la phase d'application de la réforme territoriale en France.

Il apportera un éclairage dans le cadre du débat autour du rapport sur « la réforme du Congrès dans la réforme du Conseil de l'Europe », présenté par Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC) et Anders KNAPE, Suède (L, PPE/DC).

La réflexion du Congrès sur la réforme de ses structures et méthodes de travail a été entamée dès 2008 et renforcée en 2009 et 2010 lorsque le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a lancé un vaste programme de réforme de l'Organisation pour un recentrage du Conseil de l'Europe sur ses valeurs fondamentales – Etat de droit, démocratie et droits de l'homme .

C'est dans ce processus de transformation que s'inscrit la réforme du Congrès, qui vise notamment à renforcer sa position d'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relevant de la démocratie locale et régionale.

Les deux premières phases de réforme du Congrès déjà mises en place, ont permis d'améliorer son efficacité et sa réactivité, avec la mise en place de structures plus légères et plus politiques, une simplification de son fonctionnement et l'approfondissement d'activités clefs comme le monitoring de la démocratie locale et régionale et l'observation des élections locales et régionales.

Les discussions porteront particulièrement sur la troisième phase de la réforme qui doit être entamée suite à l'adoption des versions révisées des textes statutaires du Congrès par le Comité des Ministres le 19 janvier 2011.

[Plus d'information sur la 20ème Session](#)

Contact: Renate Zikmund, Tél. +33 (0)3 90 21 44 03, congress.com@coe.int

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes. Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)

